

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Mars 2021**

**57x21**

### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6.02.92 relative à l'administration territoriale de la République et l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

A cet effet, un rapport a été établi pour servir de base à celui-ci.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du document ci-joint procède à ce débat.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante a pris acte à l'unanimité de la tenue de ce débat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 05 mars 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI



# RAPPORT PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	2
II.	Le contexte économique et les perspectives pour 2021.....	3
A.	La crise sanitaire.....	3
B.	La croissance mondiale.....	3
C.	La croissance dans la zone EURO.....	3
D.	La croissance en France.....	3
III.	LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021.....	4
A.	Objectifs du projet de loi de Finances.....	4
B.	Stabilité annoncée des concours financiers.....	4
C.	Mesures financières et fiscales.....	5
IV.	LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE.....	6
A.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	6
B.	Les grandes tendances du compte administratif 2020.....	6
C.	Bilan du transfert des compétences auprès de la Métropole.....	10
V.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.....	12
A.	Les recettes.....	12
B.	Les dépenses de fonctionnement.....	12
C.	Les projets d'investissement 2021.....	15
D.	Suivi de l'AP/CP : Réaménagement durable du quartier de la Gavotte.....	20
	CONCLUSION.....	21

## I. INTRODUCTION

La loi du 6 Février 1992 « administration territoriale de la République » dispose que les collectivités locales doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires et les priorités à afficher dans le budget primitif en donnant une information sur la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport doit en outre préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contenu du ROB, ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n°2016-841 du 24/06/2016.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Ce débat constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'environnement économique (contexte externe) et sur la situation financière de la collectivité (contexte interne)
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au Budget

Il permet d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution de la situation financière de la collectivité en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Sur la base de ce rapport je vous propose de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

## II. Le contexte économique et les perspectives pour 2021

*Sources : ROB 2021 MAMP ; Rapport Annuel du FMI ; Perspectives de l'Economie Mondiale, Octobre 2020 du FMI ; Perspectives économiques de l'OCDE ; Note de conjoncture du 15 décembre 2020, INSEE*

### A. La crise sanitaire

L'épidémie de Covid-19 a engendré une crise sanitaire et économique sans précédent. En mars 2020, plus de la moitié de la population mondiale est confinée. Les mesures de lutte contre la propagation du virus génèrent alors une crise économique et sociale à l'échelle planétaire.

Outre le nombre de décès depuis le début de l'année 2020, le bilan est lourd et les effets de cette pandémie, qui risque de durer, se ressentent également sur le chômage, le nombre de faillites, la baisse du pouvoir d'achat et l'état dégradé des finances publiques ...

### B. La croissance mondiale

Les perspectives de croissance mondiale sont très pessimistes avec une contraction sans comparaison depuis 80 ans même si l'économie mondiale est en train de s'extirper du gouffre dans lequel elle s'était enfoncée lors du premier confinement.

Le Fonds monétaire international (FMI) prédit une croissance mondiale de 3,3 % cette année après 2,9 % en 2019.

L'activité reste cependant bien faible même si le FMI entrevoit quelques espoirs de rebond ; l'activité économique devrait rattraper partiellement la trajectoire envisagée avant l'épidémie pour 2025.

Ces prévisions du FMI sont toutefois en proie à de fortes incertitudes.

### C. La croissance dans la zone EURO

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoit une croissance de +3,6% en 2021 après une année 2020 dont la croissance négative atteignait les -7% ; une récession plus forte que prévue.

Selon le FMI, les prévisions sont inchangées pour la France avec +1,3 % pour 2020 et 2021 et l'Italie (+0,5 % en 2020 et + 0,7 % en 2021). En revanche, les perspectives en Allemagne se dégradent . L'activité manufacturière s'est contractée à la fin de l'année dernière. La croissance n'excédera pas 1,1 % en 2020 et 1,4 % en 2021.

### D. La croissance en France

En 2020, le recul du PIB est estimé à 9%. Lors du premier confinement, l'activité économique française a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays. Cependant, un vif rebond est attendu suite aux mesures de soutien du gouvernement.

En 2021, l'INSEE prévoit que l'activité économique devrait revenir cet été au même niveau que l'été dernier. Le PIB rebondirait ainsi de +3% au premier trimestre et +2% au deuxième, pour atteindre jusqu'à +6% sur l'année. Ces prévisions sont faites dans l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire.

### III. LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021

*Sources : PLF 2021 La relance, Ministère de l'économie des Finances et de la Relance, Septembre 2020 ; guide à destination des Maires, Plan de Relance, Décembre 2020 ; ROB 2021 MAMP ; Livre blanc des experts, SVP*

#### A. Objectifs du projet de loi de Finances

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2021, présenté en Conseil des ministres le 28 septembre 2020 acte la stabilisation des dotations, la baisse de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale, la non-reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales des collectivités locales et la mise en place d'un plan de relance.

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+8%) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (-10%).

Le plan de relance, annoncé le 3 septembre ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, permettront un rebond rapide de l'activité en 2021, qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise.

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, permettent de considérablement amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui reste en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, le pouvoir d'achat des ménages et la consommation, soutenus par le plan de relance, repartiraient à la hausse. L'investissement des entreprises, qui s'était montré vigoureux depuis 2017, recule nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance amplifieront le rebond de l'emploi.

Dans le PLF pour 2021, les dépenses totales de l'Etat augmentent de + 42,7 Md€ par rapport à la Loi de Finance Initiale 2020, traduisant l'effort pour faire face à la crise économique, sanitaire et sociale et pour assurer la relance de notre économie.

Le plan de relance représente 36,4M€ d'autorisations d'engagements.

En 2021, le déficit public se réduirait de 6,7% du PIB, soit une amélioration de 3.5 points par rapport à 2020.

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 de 1.3 point pour atteindre 116,2 % du PIB.

#### B. Stabilité annoncée des concours financiers

Les concours financiers de l'Etat sont globalement stables et s'établiront à 50,3 milliards d'euros.

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations de soutien à l'investissement local évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros. Les dotations d'investissement seront également stabilisées.

La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros et les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élèveront respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros.

### C. Mesures financières et fiscales

#### Réforme de la taxe d'habitation :

Le PLF 2021 marque l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages.

Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès 2021, les communes se verront transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur neutralisant les inégalités de compensation.

Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA.

Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

#### Automatisation du FCTVA :

Déjà reportée deux fois, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait débuter dès 2021 pour les communes percevant les fonds en année N, en 2022 pour N+1 et 2023 pour N+2.

#### Neutralisation des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et de la péréquation :

Le PLF prévoit de neutraliser les effets de la réforme de la fiscalité locale et de la révision de la valeur locative des locaux industriels sur la détermination des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul des dotations et de la péréquation au titre de l'année 2021. Cependant, cette neutralisation ne concernerait que l'année 2021, alors que les effets des différentes réformes sur les indicateurs ne sont attendus qu'en 2022.

## IV. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

### A. Les soldes intermédiaires de gestion

<i>Données en K€</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>Recettes de gestion</i>	28 677	28 217	27 987	27 281
<i>Dépenses de gestion</i>	26 540	24 849	24 605	24 563
<i>Epargne de gestion</i>	2 138	3 368	3 382	2 718
<i>Epargne brute</i>	4 163	9 216	3 544	3 437
<i>Epargne nette</i>	3 173	8 362*	2 791	2 602

*Rappel : l'Epargne brute correspond à l'épargne de gestion auquel s'ajoutent le résultat financier et le résultat exceptionnel*

*L'épargne disponible correspond à l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette, il s'agit de la capacité d'autofinancement*

*\*La forte épargne nette constatée en 2018 est le résultat de la cession des logements communaux pour un montant de 6M€.*

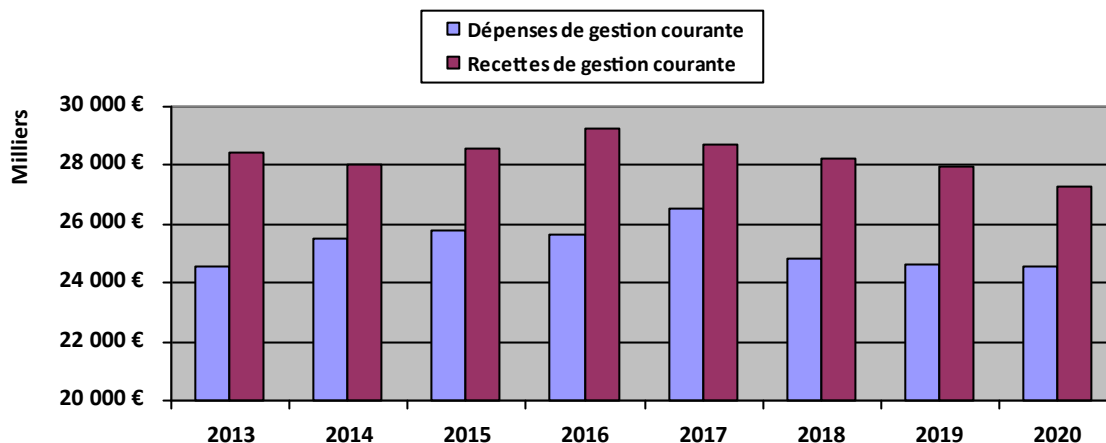
### B. Les grandes tendances du compte administratif 2020

Les premières estimations des comptes 2020 seront affinées à la production du compte administratif qui donnera lieu à un rapport d'analyse détaillé.

#### a) La section de fonctionnement

En 2020 les charges de gestion courantes (dépenses courantes hors éléments financiers, exceptionnels et opérations d'ordre) ont été stables et les recettes de gestion courantes ont subi une baisse de 2,5%, ce qui a conduit à une baisse de l'épargne de gestion conséquente de près de 20%.

La baisse des recettes de gestion provient essentiellement de la baisse des produits des services et du domaine, en lien direct avec la crise sanitaire.





Les charges à caractère général, qui représentent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, subissent pour la deuxième année consécutive une baisse, de 7.41% en 2019 et de 2.37% pour 2020, et ce malgré les mesures de lutte contre la propagation du virus.

La masse salariale est contenue et n'affiche aucune progression après +0.7% en 2019 et +0.6% en 2018.

Les mesures prises ces dernières années pour contenir ce poste ont permis d'obtenir ces très bons résultats même si les collectivités sont soumises aux décisions nationales qui seront détaillées dans la partie relative aux ressources humaines.

Quant aux recettes de gestion, elles baissent pour la quatrième année consécutive de 2.5% en 2020 après des diminutions de 0,5% en 2019, de 1.6% en 2018 et de 2% en 2017.

Ceci est dû principalement à une diminution de 26.9% des produits des services et du domaine. Le confinement et les fermetures des lieux culturels et de loisirs ont en effet réduit les offres proposées aux usagers et de ce fait les recettes des services ; aussi, les activités économiques fragilisées ont engendré une perte de recette relative à l'occupation du domaine publique.

La dotation globale de fonctionnement a subi une contraction de 73k€, malgré l'annonce de stabilité du gouvernement.

Rappelons que ces dernières années la commune a gelé ces taux d'imposition ainsi que la plupart des tarifs des services publics.

#### *b) La section d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement qui comprennent notamment les acquisitions et les travaux progressent de 17% avec près de 13.1M€ en 2020 contre 11.2M€ en 2019.

Depuis 2016, la commune investit en moyenne 10,1M€, par an.

S'agissant des recettes réelles d'investissement, elles subissent une contraction de 12.2% avec 9,7M€ en 2020 contre 10.9M€ en 2019. Cette diminution s'explique par le choix de la collectivité de ne pas recourir à l'emprunt en 2020 et de diminuer l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 1M€ par rapport à 2019.

Quant aux subventions d'investissements reçues, elles progressent de 57.4% ; cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses d'investissement n-1 et notamment par la montée en puissance des mandatements relatifs au projet de requalification du quartier de la Gavotte.

La situation financière de la collectivité demeure saine avec un endettement maîtrisé et sans risque.

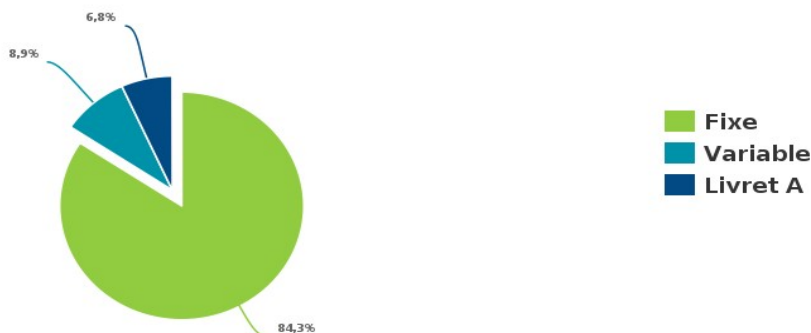
#### *c) La Dette*

Avec un encours de dette représentant 7.1M€ au 01/01/2021 soit 333€/habitant, la ville demeure très peu endettée comparativement aux collectivités de même strate démographique. Selon les dernières moyennes connues (2019), ce ratio est de 1 032 €/habitant pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Le taux moyen de la dette est faible 1,50% grâce à la souscription d'emprunt à taux bas dans un contexte de marché favorable.

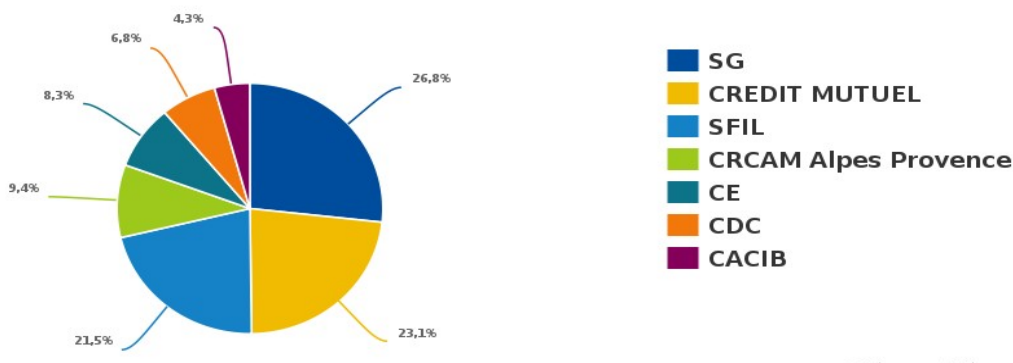
La dette de la ville est composée à 84.3% de taux fixe, à 6.8% de taux sur livret A et à 8.9% de taux variable. Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 1.66% et pour la dette à taux variable 0.00%.

**Dette par type de risque**



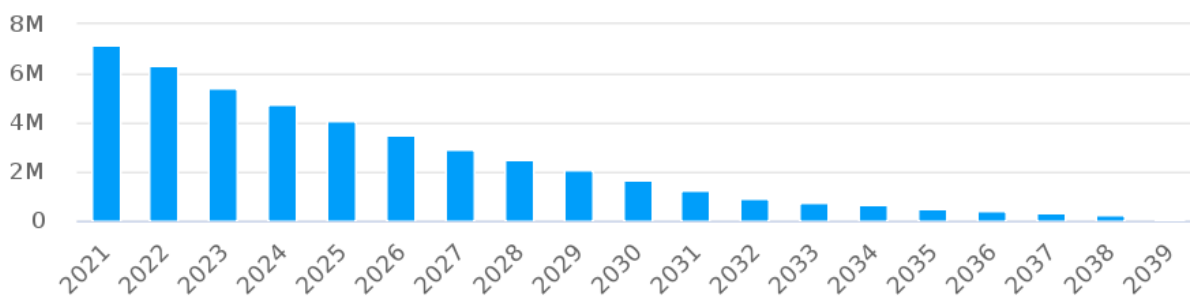
La dette de la commune compte 9 emprunts, contractés auprès de 7 organismes bancaires. La politique menée sur les emprunts a toujours favorisé la souscription de produits financiers simples et maîtrisés en recherchant la diversité des partenaires financiers.

**Dette par prêteur**

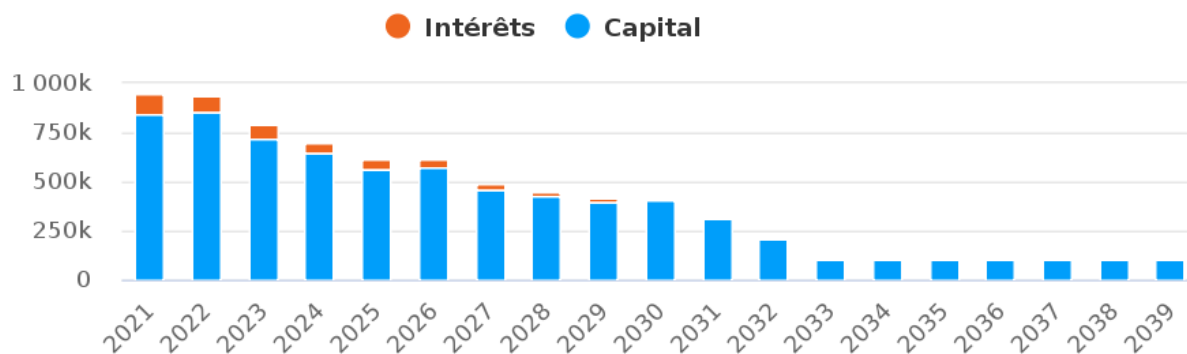


Il convient de souligner que la ville ne dispose pas de produits toxiques dans son encours de dette.

**● CRD réel**



Ce tableau permet de matérialiser l'évolution du capital restant dû (CRD) au 1<sup>er</sup> janvier, en fonction des échéanciers de remboursement, hors emprunts nouveaux qui viendraient à être souscrits en fonction du besoin de financement de la commune.



La dette de la commune représente 25% des recettes de fonctionnement contre 68.4% pour la moyenne de la strate démographique (données 2019).

La capacité de désendettement s'élève à 2.63 ans d'épargne nette contre 5.42 ans pour la moyenne de la strate démographique de comparaison (données 2019).

Cet indicateur de solvabilité observé de près par les banquiers est très positif et permet de conserver des marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec la montée en charge des projets d'investissement.

Tous les indicateurs de la dette de la commune sont très favorablement orientés tant au niveau du taux moyen, de la diversité des prêteurs, de la structure taux fixe/taux variable et de la capacité de désendettement.

#### d) La Fiscalité

##### **Evolution des bases d'imposition définitives :**

Année	2017	Evolution	2018	Evolution	2019	Evolution
<b>Taxe d'Habitation</b>	26 497 684	<b>0.49%</b>	26 909 701	<b>1.55%</b>	27 883 845	<b>3.62%</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	26 505 560	<b>1.13%</b>	26 765 625	<b>0.98%</b>	27 356 313	<b>2.21%</b>
<b>Taxe Foncier non Bâti</b>	130 838	<b>4.22%</b>	144 189	<b>10.20%</b>	139 773	<b>-3.06%</b>

En 2020 les bases définitives de Taxe d'habitation et de Foncier bâti ont progressé respectivement de 2.07% et de 1.74%, ce qui impacte positivement la dynamique de nos recettes fiscales.

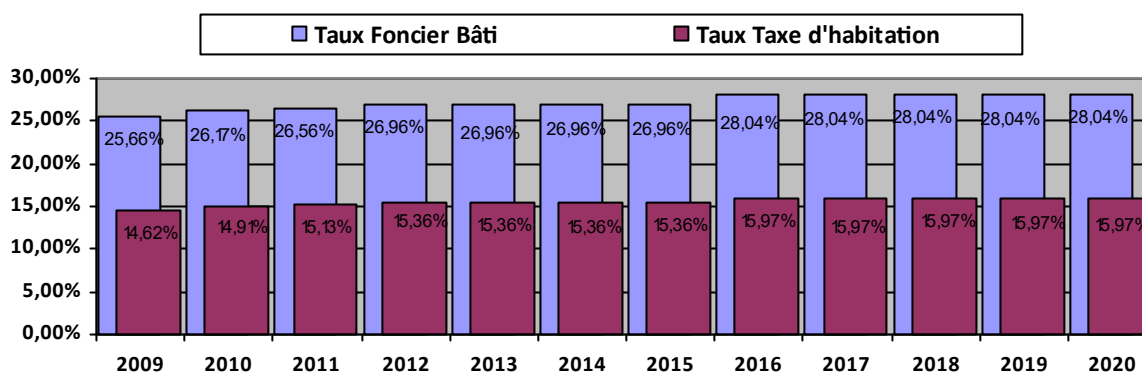
La TH pèse pour 37%, et le FB 63% dans le produit fiscal perçu.

Il faut également souligner que dans le taux d'évolution des bases est inclus le coefficient de revalorisation, celui-ci a été 1.2% pour la TF et de 0.9% sur la TH en 2020.

##### **Les taux d'imposition :**

La ville a toujours adopté une stratégie de modération fiscale en recherchant un équilibre entre le recours au levier fiscal, le co-financement des services publics offerts aux usagers et l'emprunt.

La fiscalité directe représente 45.2% de nos recettes de gestion.



Les taux d'imposition sont constants depuis 2016.

### C. Bilan du transfert des compétences auprès de la Métropole

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP), établissement public de coopération intercommunale (EPCI), s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2016, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies par l'article L. 5217-2 I du CGCT. Toutefois, conformément au CGCT, les communes ont continué d'exercer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les compétences prévues qui n'avaient pas été transférées aux six anciens EPCI.

Par conséquent, à compter de cette date, la MAMP a exercé sur l'ensemble de son territoire, les compétences suivantes :

- développement et d'aménagement économique, social et culturel
- aménagement de l'espace métropolitain
- politique locale de l'habitat
- politique de la ville
- gestion des services d'intérêt collectif
- protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

Ainsi, la compétence « Abris de voyageurs » a été reprise de droit par la MAMP sans conventionnement ; les compétences « Aires de stationnement : Parking Co-voiturage RN 113 et Parking de la Poste Gavotte », « PLU/RLP », « défense Incendie », « Eaux pluviales » et « Zones d'Activité Economique : ZAE Plan de Campagne - Agavon - La Billone - Les Jonquières » ont donné lieu à la signature de conventions de gestion.

La convention de gestion relative au « PLU/RLP » a pris fin en juillet 2018 et les compétences pleinement exercées depuis par la MAMP.

En dehors de cette dernière la Métropole a demandé le concours des communes pour continuer à exercer les compétences pour son compte par le biais de la prolongation des conventions de gestion d'un an.

Concernant l'exercice des compétences « eau, assainissement et pluvial », pour les communes en gestion de Délégation de Service Public avec contrat d'affermage, la Métropole suit le contrat de DSP et notamment l'exploitation des services délégués au fermier et gère la dette et l'actif. En matière d'investissement, afin de permettre la poursuite des opérations de travaux engagées par la commune et dans le but de satisfaire un objectif de continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement, la Métropole et la commune ont choisi d'adopter une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Conformément à l'avenant n°1 de la convention de TTMO, la commune a ainsi la qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des études et travaux concernant les opérations listées ci-dessous :

- Extension du réseau d'eaux usées à Plan de Campagne
- Extension du réseau d'eaux usées chemin du Pas de la Mue
- Requalification des réseaux des Cadeneaux
- Extension du réseau Esplanade du Soleil et Impasse des Cigales

La commune assure leur financement et est remboursée par la Métropole pour toutes les dépenses relatives à la réalisation de ces opérations.

Le transfert de ces compétences a donné lieu à des évaluations de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La CLECT a pour rôle d'assurer la neutralité budgétaire des transferts. Elle permet de déterminer notamment les charges à transférer à la MAMP, lesquelles ont été déduites de notre attribution de compensation versée par l'EPCI. Celle-ci a été réduite entre 2017 et 2018 de 2M€ soit 23% de diminution.

Les sommes engagées par la commune dans le cadre des conventions de gestion ou de TTMO donnent lieu à des remboursements de la MAMP.

En 2019, les conventions relatives aux compétences « Services extérieurs défense contre incendie », « eau pluviale », « création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielles », « aires de stationnement » et « promotion du tourisme » ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2020.

Le transfert de compétences et sa gestion sollicite toujours considérablement les services techniques et financiers de la commune. De plus le temps de travail dégagé pèse encore sur l'organisation des services avec notamment le suivi opérationnel et financier des opérations sous conventions et la production des demandes de remboursement. Ces coûts de structures ne sont pas pris en charge par la MAMP alors que la commune les a absorbé à effectif constant.

## V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### A. Les recettes

Selon les dispositions adoptées par le gouvernement, la DGF est maintenue au même niveau qu'en 2020 tandis que les mécanismes de péréquations augmentent de plus de 180M€. Ainsi, l'augmentation de la péréquation sur une enveloppe stable entraîne une baisse de la dotation dans certaines communes dont celle des Pennes-Mirabeau. Depuis 2019, malgré la stabilité de l'enveloppe globale, la commune a perdu plus de 150k€.

Quant aux perspectives de croissance des recettes, elles demeurent limitées. Elles proviendront principalement de l'évolution prévisionnelle de nos bases d'imposition, du recours à l'emprunt, des subventions d'investissement et de la politique de gestion patrimoniale avec la vente de biens ou terrains communaux.

### B. Les dépenses de fonctionnement

#### a) *Les Charges de personnel*

#### **La structure des effectifs :**

Rappel sur la méthode de recensement : Sont recensés les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, qui sont rémunérés **au 31 décembre 2020** et qui sont en **position d'activité**.

**La structure des effectifs de la commune est répartie de la manière suivante :**

Structure des effectifs au 01/01/2020
404 agents titulaires ou stagiaires
53 agents non titulaires sur emploi permanent
96 agents non titulaires sur emploi non permanent (saisonnier ou occasionnel, contrat de droit privé...)

#### **Comparaison des effectifs :**

L'effectif des agents titulaires connaît une diminution. En effet, au 01/01/2020 la collectivité compte 404 agents titulaires alors qu'au 01/01/2019, ils étaient 411.

Ceci en raison du départ de 1 agent en mutation, 19 à la retraite et 1 fin de contrat. A noter également 2 décès au sein de nos effectifs en 2020

Une partie de ces départs ont été compensés par des nominations de stagiaires (8) et des recrutements par voie de mutation (7).

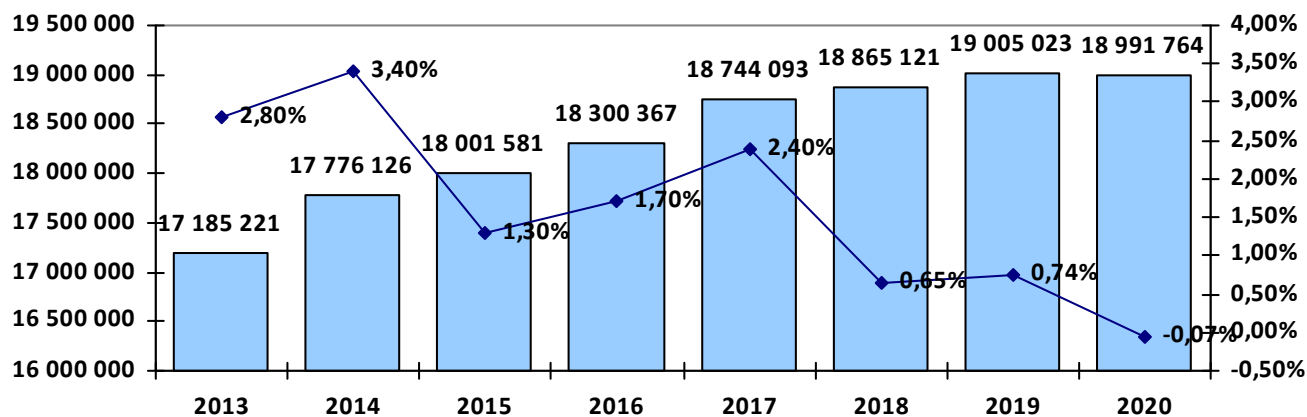
Concernant les agents non titulaires sur des emplois permanents et non permanents, l'effectif est en légère hausse.

#### **Prévision d'évolution des effectifs en 2021 :**

A l'heure actuelle :

- 15 départs sont connus : 12 à la retraite et 3 en mutation,
- 7 remplacements ont déjà été actés.

### La Masse salariale :



Ces dernières années, la masse salariale a augmenté très faiblement : +0.65 % en 2018 et +0.74% en 2019 et en 2020 elle a diminué de 0.07%

Les principaux évènements qui ont impacté ce chapitre concernent :

- la poursuite du PPCR,
- la revalorisation annuelle de l'indemnité compensatrice de la CSG,
- l'augmentation des cotisations de la mutuelle,
- le ralentissement de certaines activités en raison du COVID 19
- l'attribution de la prime COVID

De plus, il est à souligner que 212 agents ont bénéficié d'un avancement durant l'année 2019, soit d'échelon, soit de grade, soit d'une promotion interne.

### Les Éléments de rémunération :

Les agents titulaires	2016	2017	2018	2019	2020
Traitement indiciaire	8 539 911	8 779 437	8 736 124	8 724 496	8 602 470
Régime indemnitaire (dont prime de fin d'année)	1 508 965	1 525 093	1 577 769	1 601 946	1 700 071
NBI	68 048	68 769	70 524	68 208	67 473
Heures supplémentaires	86 296	117 575	79 533	94 125	80 288
<b>Total</b>	<b>10 203 220</b>	<b>10 490 874</b>	<b>10 463 950</b>	<b>10 583 601</b>	<b>10 450 302</b>

Les agents non titulaires	2016	2017	2018	2019	2020
Traitement brut	1 134 286	1 240 302	1 281 676	1 391 447	1 410 934
Régime indemnitaire (dont prime de fin d'année)	104 755	99 889	93 668	96 295	70 537
Heures supplémentaires	2 542	2 121	413	698	2 259
<b>Total</b>	<b>1 241 593</b>	<b>1 342 312</b>	<b>1 375 757</b>	<b>1 448 440</b>	<b>1 483 730</b>

En 2021, la masse salariale sera de nouveau impactée par :

- le Parcours Professionnel Carrière Rémunération qui concerne exclusivement la catégorie C
- la revalorisation du SMIC

- la revalorisation annuelle de l'indemnité compensatrice de la CSG
- l'augmentation des cotisations de la mutuelle

### **Le temps de travail et l'absentéisme :**

En matière d'absentéisme, en 2020 on note de nouveau une diminution du nombre de jours d'absences par rapport à 2019 mais les données sont faussées par le contexte COVID qui a entraîné la fermeture de plusieurs services mais aussi l'isolement d'une partie des agents. Toutefois, il est à noter que le nombre de petits arrêts, inférieurs à 5 jours, continue de diminuer en raison essentiellement du rétablissement de la journée de carence mais malheureusement nous comptons de plus en plus d'agents en Congés de Longue Maladie.

#### *b) Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement*

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 impose aux collectivités, à l'occasion de la présentation de ce rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

La loi de programmation fixe un objectif national de limitation de la dépense publique à +1,2% par an depuis 2017, inflation comprise, afin d'économiser 13 milliards d'euros à l'horizon 2022.

*Pour tenir ces objectifs, à périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la commune des Pennes-Mirabeau devront suivre, sans dépasser, cette évolution :*

	2017	2018	2019	2020	2021
DRF	26 832 324€	27 154 312 €	27 476 300€	27 798 288€	28 120 276€
Evolution depuis 2017		1.2%	2,4%	3,6%	4,8%

*Evolution constatée des dépenses réelles de fonctionnement :*

	2017	2018	2019	2020
DRF	26 832 324€	25 203 391 €	24 733 450 €	24 736 786
Evolution depuis 2017		-6,1%	-7.3%	-7.8%

*Les efforts réalisés sur les dépenses depuis 2017 avec une diminution cumulée de près de 8% permettent d'inscrire la commune dans les objectifs pour 2018, 2019 et 2020.*

Cependant plusieurs inconnues rendent difficiles ces projections : l'inflation et ses répercussions sur la revalorisation des tarifs des achats pour faire fonctionner les services publics, les augmentations des tarifs de l'énergie, les besoins de la population impactant la variation de fréquentation des structures municipales (cantine, centre aéré, garderies, crèches...) et enfin, la politique gouvernementale sur les charges de personnel.

## C. Les projets d'investissement 2021

#### *a) Poursuite du réaménagement durable du quartier de la Gavotte*

En 2018 la mise en œuvre du projet a démarré par les opérations de désamiantage et de démolition du bâtiment V Hugo et de la crèche, suivies par l'enfouissement des réseaux. Notons que des difficultés ont été rencontrées imputables à Enedis qui n'avait pas indiqué à la



commune le bon positionnement des câbles haute tension entre postes-sources, ce qui a nécessité des travaux de génie civil et de dévoiement desdits réseaux.

Enfin, il a été nécessaire de reprendre une partie des études de conception après la parution d'une étude hydraulique complémentaire concernant le secteur sud de la commune, courant de l'été 2018.

En 2019, les travaux ont démarré avec les travaux de terrassement, gros œuvre des bâtiments groupe scolaire et Idéethèque. Les travaux de structure en ossature bois de la maternelle et du restaurant intergénérationnel se sont poursuivis en 2020. L'ensemble des classes élémentaires ont été assemblées aux niveaux 1 et 2 du groupe scolaire.

En 2020 ce projet a connu un retard induit par le confinement et les mesures de réduction de la co-activité sur le chantier qui a conduit à des avenants de délais.

Les travaux vont se terminer en 2021 sur ces deux sites avec une ouverture du groupe scolaire pour la rentrée de septembre.

Cette opération est cofinancée par le Conseil départemental, la Métropole Aix Marseille et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il est attendu un financement de la CAF pour la construction de la crèche.

Rappelons que le groupe scolaire permettra de réunir l'école maternelle et l'école élémentaire qui font, à ce jour, l'objet d'une implantation distincte. Et afin de répondre aux besoins d'une population en augmentation, il sera équipé de deux classes de maternelle et de trois classes élémentaires supplémentaires par rapport à la capacité d'accueil actuelle.

Ce projet structurant et innovant est labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen « Niveau Or » qui est la distinction la plus haute grâce à sa conception thermique, son intégration environnementale et la dimension sociale de ces équipements publics.

Le projet prévoit une chaufferie bois qui alimentera le groupe scolaire et l'Idéethèque.

Pour échelonner le financement de ce projet sur plusieurs exercices budgétaires, la commune utilise la technique de pilotage budgétaire des projets pluriannuels (AP/CP).

#### *b) Rénovation de l'Église St Blaise*

L'église ayant été fermée pour des raisons de sécurité liées à des problèmes de structures, suite à une première étude structurelle réalisée précédemment, il a été montré qu'une partie des défauts constatés sont liés à la nature du sous-sol. La commune a donc commandé une mise à jour du diagnostic existant en complétant notamment cet aspect ainsi qu'une étude approfondie sur les tirants existants. Les résultats de cette étude ont permis de définir un ensemble de travaux de restauration à mettre en œuvre pour ré-ouvrir le bâtiment et corriger les défauts qui sont apparus.

#### *c) Rénovation du Château du Vento*

Les façades et la toiture du château présentent de nombreuses traces du temps qui se sont accentuées à cause de la végétation qui pousse notamment sur sa face Nord difficilement accessible. Une opération de nettoyage et de rénovation de ces éléments va être réalisée pour redonner permettre à cet édifice de retrouver son esthétique d'origine. Cette opération permettra également de traiter le balcon qui montre de nombreuses fissures qu'il convient de traiter.

#### *d) Théâtre H Martinet*

Les expertises judiciaires se sont achevées à la fin de l'année 2020. L'expert a donné son autorisation pour prévoir l'évacuation des gravats permettant ainsi à la commune de lancer le diagnostic structurel préalable du bâti.

Ce diagnostic permettra de définir l'état de dégradation de l'ouvrage, la possibilité de conserver la structure et de chiffrer l'ampleur des travaux de rénovation.

*e) Espace Frédéric Mistral*

Le chalet F Mistral ainsi que le logement de fonction à proximité sont des constructions légères qui ont plus de 50 ans aujourd'hui. Des travaux importants de remise en état ont été réalisés en 2020 sur ces deux bâtiments. Le logement est maintenant loué à nouveau, quand à la salle, sa toiture et son plafond ont été entièrement repris, les travaux de rénovation s'achèveront cette année avec la réhabilitation des sanitaires.

*f) Budget participatif*

En avril 2018, un budget participatif a été lancé auprès des Pennois, une démarche originale permettant aux citoyens de proposer des projets d'investissement. La municipalité a reçu 11 propositions, cinq d'entre elles n'étaient pas recevables car elles ne respectaient pas les critères du règlement du budget participatif. Six projets ont pu être soumis à l'appréciation des Pennois qui ont voté pour leur projet préféré. Les quatre projets en tête seront il s'agit de l'aménagement d'un jardin collectif à La Gavotte, la création de toilettes publiques aux Cadeneaux, l'installation de nichoirs à mésanges et chauve-souris et la mise en place de garages à vélo. La crise sanitaire qui a touché le pays ces derniers mois, n'a pas permis pas d'organiser les réunions de travail avec les administrés dont les projets ont été retenus. Ces opérations seront donc réalisées en 2021.

*g) Pôle sécurité*

Le poste de police actuel étant vétuste et son dimensionnement ne correspondant plus avec l'effectif actuel de la PM il est prévu de réaménager les locaux de l'ancienne caserne des pompiers pour améliorer les conditions de travail du personnel, l'accueil du public et créer une armurerie dimensionnée. Enfin le déplacement du poste de Police à proximité du CSU permettra de créer un vrai pôle sécurité optimisant les actions communes entre les deux entités. Le marché de travaux sont attribué et débiteront en mars 2021.

*h) Rénovation Police Nationale*

Le commissariat de Police de la Gavotte est un bâtiment communal mis à disposition de la Police nationale. Il est cependant sous dimensionné par rapport aux besoins des effectifs. Une étude va donc être menée pour définir les contraintes techniques et financières liées à un agrandissement des locaux en utilisant les espaces disponibles et notamment le parking de l'étage.

*i) Déplacement CCF*

Le CCF est actuellement hébergé dans l'ancienne caserne des pompiers. Ce bâtiment va être réhabilité pour permettre l'accueil de la Police Municipale. Le CCF va donc être relogé dans le bâtiment annexe des services techniques. Le bâtiment annexe est un ancien bâtiment industriel, sa transformation pour permettre l'accueil du CCF serait trop onéreuse. Il a donc été préféré la mise en place à l'intérieur de bungalow comprenant une salle de réunion, un espace sanitaire (douche, WC) et deux vestiaires.

*j) Travaux groupes scolaires*

Pour 2021, les travaux des groupes scolaires concernent la rénovation des sanitaires maternelle Voilerie et la fermeture du préau de la primaire de Castel Hélène. Un travail important est par ailleurs mené sur la désimperméabilisation de la cour de la primaire des Cadeneaux. Une première phase de travaux est prévue à l'été 2021 avec le remplacement des sols en enrobé « classique » par des enrobés drainants et des espaces de plantation.

En parallèle, l'installation des VPI se poursuit avec à chaque fois une remise en peinture des salles dans lesquelles les travaux ont lieu, en 2021 il s'agira de la primaire Bouroumettes.

Divers petites opérations de mise en conformité vont également avoir lieu dans les cuisines des groupes scolaires.

k) *Logement Colas*

Suite au départ du dernier locataire le logement fait l'objet d'une remise en état complète avant sa remise en location.

l) *Sécurité anti intrusion*

Plusieurs opérations d'amélioration de la sécurité anti-intrusion vont être réalisées en 2021, il va s'agir du remplacement de l'alarme de l'hôtel de ville, de la création d'organigrammes de clefs sécurisées (ébauche de clef unique spécifique à la commune) pour les bâtiments communaux. Enfin des boîtes à clefs sécurisées vont être installées permettant d'identifier les personnes ayant eu accès aux sites.

m) *Rénovation des toitures et menuiseries*

En compléments des travaux « visibles » sur le patrimoine bâti, la commune continue sa politique de gestion optimisée du patrimoine en reprenant ponctuellement où de façon parfois plus conséquente les toitures et les menuiseries des bâtiments. Pour les menuiseries, différentes opérations sont à prévoir au bureau de poste Gavotte, sur le groupe scolaire de la Renardière, au CSU, au logement T Rossi, à la cantine des Bouroumettes, au stade B Boli...

n) *Rénovation des chaufferies*

Des travaux importants ont commencé pour se terminer fin octobre pour remplacer les chaufferies de l'école Castel Hélène, de celle des Amandiers ainsi que de l'église des Cadeneaux. Ces équipements vétustes vont être remplacés par des installations plus modernes, moins énergivores et mieux adaptées aux usages afin de garantir un meilleur confort pour les écoliers et les fidèles. Il s'agit de terminer le programme 2020 qui a été décalé du fait de la pandémie et de réaliser l'opération de 2021.

o) *Conformité électrique T Rossi*

Plusieurs défauts mineurs et non conformités ont été mis en évidence lors des dernières vérifications de l'APAVE sur le site. Ces défauts sont notamment le symptôme d'une installation électrique vieillissante sur laquelle les risques de pannes vont augmenter d'année en année. Afin de palier à ces risques, il est prévu une remise en conformité complète de l'installation électrique pendant la période de chômage liée au COVID.

p) *Petite enfance et jeunesse*

Au centre de loisir Jean Giono, les installations de protection solaire (casquettes) ont été supprimées l'an dernier du fait de leur vétusté de nouveaux équipements vont être installés cet été pour améliorer le confort des enfants accueillis lors de la période estivale.

q) *En matière d'équipements sportifs*

En 2021, la commune continue son investissement sur ces infrastructures sportives avec la création d'un complexe d'athlétisme sur le stade Jean Roure dont le dimensionnement permettra de recevoir des compétitions de niveau départemental.

Par ailleurs, les installations de tir à l'arc de Versailles vont être déplacées sur Jean Roure également, elles vont être modernisées, sécurisées et regroupées dans le pôle sportif du Nord de la commune pour leur assurer une meilleure visibilité.

r) *Eclairage public*

Les travaux d'entretien/rénovation et d'optimisation énergétique du parc d'éclairage public se poursuivent. Avec cette année des opérations de création ou de modernisation des équipements d'éclairage sur Le lotissement Les Romarins, le Mirabeau, la ZAC du Plan Neuf, le chemin de Reganat, l'avenue du Gal Leclerc, le giratoire de l'Assassin et le giratoire du SDIS.

En parallèle, la rénovation de l'ensemble de l'éclairage du quartier des Bouroumettes commencé l'an dernier se terminera au printemps.

Il s'agit de rénover les installations complètes d'éclairage public, comprenant : les armoires de commande, les réseaux électriques aériens et souterrains, les supports et les luminaires.

s) *Place des Tabors/chemin de Val Sec*

Carrefour routier important sur la commune, en lien direct avec l'ensemble éducatif et culturel en construction sur la Gavotte, la place des Tabors et le chemin de Val Sec fait l'objet d'une requalification importante alliant une meilleure adaptation aux usages, une amélioration de la sécurité des utilisateurs piétons, cyclistes et motorisés et enfin une mise en valeur esthétique de ce cœur de ville et lieu de vie important de la commune. Cette opération commencée l'été dernier va se terminer au printemps

t) *Requalification / Sécurisation de la voirie communale*

Dans le cadre de l'accord cadre à Bon de commande multi-attributaire souscrit par la commune, différentes opérations d'entretien et d'aménagement de la voirie seront conduites, dont notamment, la création d'un parking face à l'établissement Ste Elisabeth, la reprise du parking du stade Basil Boli, la création d'un espace de tri des dépôts sauvages au service technique.

Parallèlement, les opérations de maintenances courantes du patrimoine communal se poursuivent.

u) *Esplanade du Moulin*

Dans le cadre de la redynamisation du centre ancien, la commune fait remettre en fonctionnement le Moulin de Pallières avec la volonté d'en faire un point d'ancrage pour des visites pédagogiques ou touristiques ainsi que pour des manifestations liées au patrimoine. La rue de la lanterne, ainsi que l'esplanade située devant le moulin ne sont pas aujourd'hui aménagées pour recevoir un afflux important de personnes. En effet, la situation du moulin, sur la crête, favorise forcément son fonctionnement mais le positionne en surplomb du cimetière d'un côté et de la RD 113 de l'autre. Enfin, l'activité du moulin nécessite d'y acheminer du grain à moudre et d'en faire partir de la farine, et les opérations d'entretien nécessitent de pouvoir acheminer des engins permettant de travailler sur le toit et les ailes, ce qui entraîne l'obligation de disposer d'une voie carrossable. L'espace doit donc être repris en

maintenant au maximum le caractère patrimonial du site. Les surplombs seront protégés par des barrières en bois, la voie sera traitée en matériau clair, les espaces non carrossables seront traités en stabilisé pour maintenir une capacité d'infiltration. Ces espaces seront enfin plantés d'essences méditerranéennes (chêne vert, olivier, arbousier...) afin de proposer des zones d'ombre et de fraîcheur. La crête étant marquée par la présence de la roche affleurante, un système de drains transversaux permettra de collecter et gérer les eaux de pluie et les dirigeant vers les espaces périphériques forestiers où elles pourront être infiltrées.

v) *Création d'un cheminement piéton chemin de Velaux*

Dans la continuité de la mise en sens unique de l'avenue Etienne Rabattu qui a permis la création d'un cheminement piétonnier permettant de rejoindre le cœur de la zone, le cheminement piétonnier est en cours de réalisation entre la Voilerie et l'avenue Rabattu, le dernier tronçon sera réalisé en 2022 suite au déplacement des ouvrages de téléphonie.

w) *Réalisation d'un jardin public au Repos*

Le secteur du Repos est un secteur relativement résidentiel installé entre la zone d'activité de l'Agavon et celle de l'Avenue Jean Monnet. Afin d'apporter un espace convivial et adapté à la demande, la commune a fait étudié l'aménagement d'une parcelle de terrain communal pour lui donner un caractère provençal autour de jeux d'enfant et d'un point d'eau. Les études se sont arrêtées avec la pandémie, elles vont être reprises pour une opération de travaux en 2022

x) *Réhabilitation après incendie du Parc Victor Mellan*

Les voies d'accès et les aires de stationnement naturelles du Parc Victor Mellan ont été réhabilitées. Il reste à réaliser la mise en place du mobilier, de la signalétique et des espaces de jeux.

y) *Sécurisation des fronts rocheux*

De part sa topographie très particulière, la commune des Pennes Mirabeau tire une singularité esthétique visible depuis l'autoroute, sa barre rocheuse sur laquelle repose le village. Ce paysage remarquable apporte cependant son lot de contraintes avec la nécessité régulière de suivre l'évolution des affleurements calcaires afin de garantir la sécurité de ceux qui cheminent où vivent au pied de ces éléments. Des opérations de travaux sont en cours de finalisation, il conviendra de relancer, en fin d'année, une vérification des espaces en évolution et des secteurs sécurisés afin de constater leur évolution dans le temps et prévoir les travaux et purges nécessaires pour garantir la sécurité des populations.

z) *Gestion des eaux pluviales et lutte contre les inondations*

Les compétences gestion des eaux pluviales et lutte contre les inondations sont depuis le 01/01/2018 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Cependant, la commune étant compétente dans la gestion du domaine routier communal, elle agit régulièrement en tant que Maître d'Ouvrage délégué pour les travaux d'amélioration du réseau pluvial lors de ses opérations d'aménagement de voie. Lors de ses opérations, la commune assure les avances de fonds avant de se faire rembourser des dépenses réellement effectuées par la Métropole. La commune souhaite s'inscrire dans un mécanisme similaire pour assurer la réalisation des travaux nécessaires pour contenir et limiter l'impact des phénomènes climatiques sur la commune.

Elle va donc demander à la Métropole de signer des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Métropole pour les opérations de travaux sur le réseau pluvial prioritaires listées ci-dessous :

- Réparations des dégâts sur le bassin de rétention des Cardelines et reprise du dispositif d'engouffrement des eaux
- Amélioration du réseau d'écoulement pluvial du lotissement des Cardelines
- Amélioration du réseau d'écoulement pluvial des Magnanarelles
- Amélioration du réseau d'écoulement pluvial du Croy

#### z.1) Opération façades

Dans le cadre de la requalification du vieux village des Pennes-Mirabeau, la commune en partenariat avec le Conseil Départemental et le CAUE 13 va proposer une subvention aux propriétaires désirant rénover leurs façades en suivant le cahier des charges élaborés en collaboration avec la CAUE 13. Cette opération va débuter en 2021 et se poursuivra sur plusieurs années. Le montant de cette subvention sera pris en charge à 70 % par le Département dans le cadre d'une convention.

#### D. Suivi de l'AP/CP : Réaménagement durable du quartier de la Gavotte

La délibération du conseil municipal du 10 avril 2018 n°39x18 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération de requalification du quartier de la Gavotte. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les quatre années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être prévues et mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

#### Situation au 31 décembre 2020 :

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
<i>Situation DCM du 14 avril 2018</i>	18 428 380 €	2 040 533 €	11 580 888 €	4 099 722 €	707 237 €
<i>Situation DCM du 28 mars 2019</i>	20 101 008 €	425 084 €	8 050 000 €	7 898 278 €	3 727 646 €
<i>Dépenses réalisées TTC</i>		425 084 €	4 146 652 €	4 473 190 €	

## CONCLUSION

En dépit d'un contexte financier toujours contraint, la ville a choisi de stabiliser ses taux d'imposition et les tarifs municipaux.

Les efforts d'investissement se poursuivent dans un climat économique et institutionnel incertain afin de maintenir la qualité de vie de la commune et de soutenir la commande publique.